Image not found or type unknown

Comportement n?gatif de mon protég?.

Par **ECLIPSE**, le **27/06/2019** à **16:10**

Bonjour,

Mon prot?g? qui bénéficie d'une curatelle renforc?e depuis plus d'un an n'a pas rendu tous les chèques à la banque. Aujourd'hui, il émet les chèques au nom de son copain contre de l'argent liquide et son ami encaisse les chèques sur le compte dont j'ai la gestion. Le 1er chèque a ?té rejet? pour falsification, les 4 autres sont pass?s. Ils ont ?té emis au nom d'une soci?t? pour brouiller les pistes. La gérante est la femme de son ami. La banque ne veut pas faire opposition sauf si nous portons plainte. En moins d'un mois ils ont pris 800 euros. Il s'est mis de nouveau en difficult?. Quel recours ai-je? Mon prot?g? nie tout. Demain avec lui je vais donc porter plainte pour escroquerie comme le demande le banquier. Je ne connais pas le nombre de chèques qu'il lui reste. Le juge m'a autorisé avec le consentement de mon prot?gé de fermer le compte. Le banquier m'a dit, bien que le compte soit clôturer si un chèque apparaît nous serions sanctionn?s par une interdiction bancaire parceque nous sommes aussi des associés. Comment puis-je me protéger? Je vous remercie pour votre r?ponse.

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **16:35**

Bonjour

Malheureusement assez courant, un chèquier doit être retiré des mains d'un protégé en délicatesse avec la gestion de ses finances. C'est la seule solution

Par **ECLIPSE**, le **27/06/2019** à **19:58**

Bonjour Pragma, je vous remercie pour votre réponse mais elle ne me fait pas avancer. Il se peut que mon protégé soit sous influence. Il se peut aussi qu'il soit dans le déni, dans le "c'est pas grave", j'ai besoin de dépenser car l'argent c'est fait pour ça.... ou bien ce n'est pas lui et il est de bonne foi. L'avantage de nous rendre à la gendarmerie peut nous aider à ?claircir la situation. C'est peut être un bien.
Cette personne avec son problème recurant nous a déjà entraîné dans une interdiction bancaire, "nous avons frôlé la correctionnelle" . De la façon dont je le prend aujourd'hui pour la troisième fois! Je peux prétendre que je rentre dans le cadre de votre citation en toute modestie et je rajouterai le mot patience. On peut être tolérant, humble, respectueux tout en étant bon, ferme. Il me manque la clairvoyance. Je pensais trouver la solution dans la

curatelle, je constate que c'est un échec. Aujourd'hui il me faut une solution pour prot?ger notre outil de travail.
Je vous souhaite une bonne fin de soirée

Par **Visiteur**, le **27/06/2019** à **20:10**

Le protégé ne plus plus recevoir de fonds ni en faire emploi et seul le curateur peut tirer ou encaisser des chèques pour le compte du majeur sous curatelle. C'est pourquoi je dis qu'il faut retirer ce chèquier de ses mains. Contactez le J.T .

En revanche vous pouvez l'aider grace aux cartes a retraits limités.

Bonne chance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés